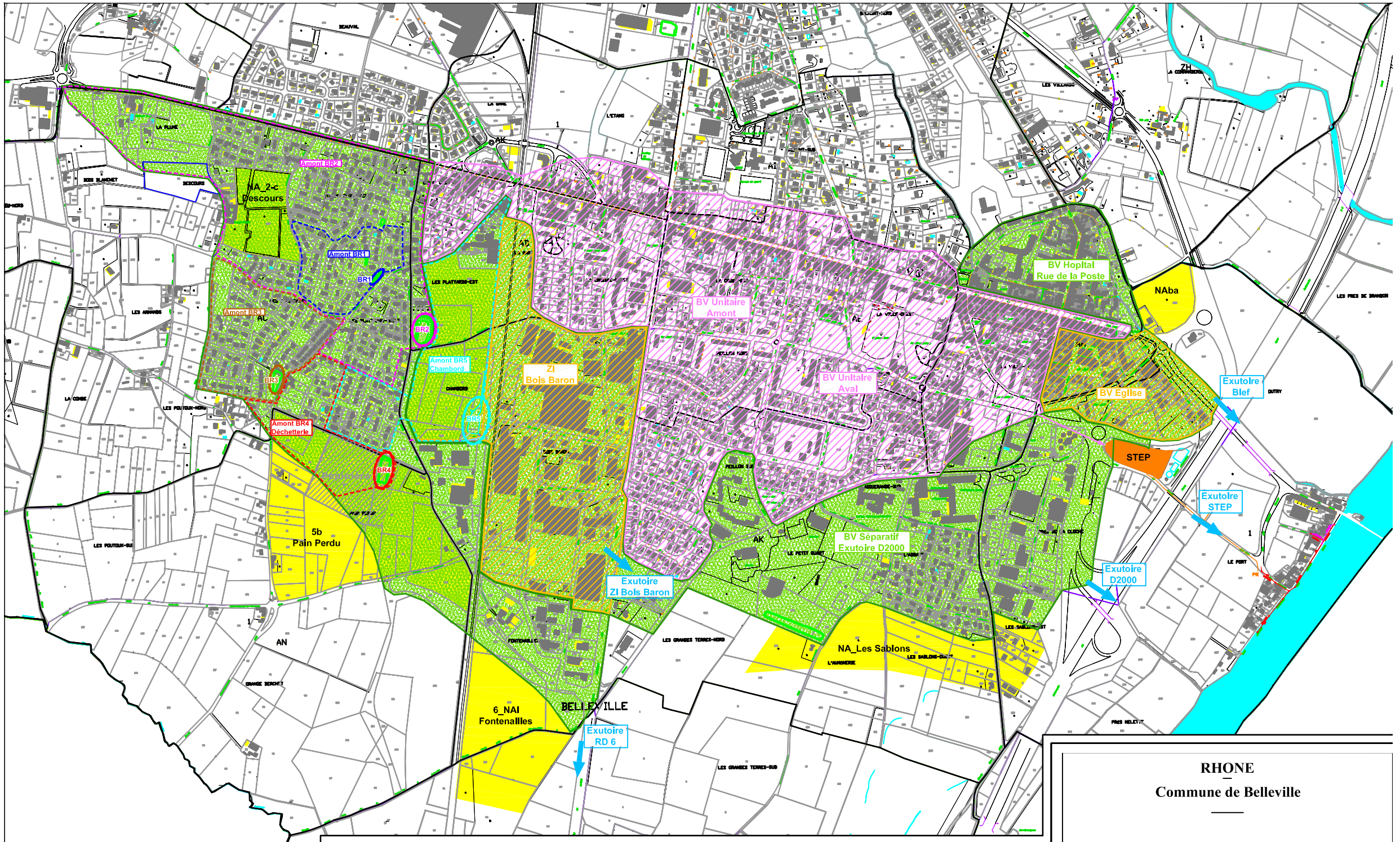

Propositions de Prescriptions sur les eaux pluviales

Prescriptions sur la zone OUEST

Rétention des eaux pluviales sur les futures zones d'urbanisation avec un débit de fuite de 5 l/s/ha.

Prescriptions sur la zone SUD

Infiltration des eaux pluviales des toitures en l'absence de structures pluviales
Rétention des eaux pluviales sur les futures zones d'urbanisation avec un débit de fuite de 5 l/s/ha.

Prescriptions sur la zone Unitaire

Pas d'obligation de restriction du débit de pointe, mais recherche de la rétention du volume d'eaux pluviales pour les petites pluies :
Toute augmentation de la surface imperméabilisée dans le cadre d'un projet d'urbanisme fera l'objet :

- ✓ Solution prioritaire : raccordement des eaux pluviales dans un réseau pluvial **séparatif** ;
- ✓ Si raccordement au réseau unitaire : **stockage** avant rejet, le volume minimum de stockage sera de 1,1 m3 pour 100 m2 (11 l/m2) nouvellement imperméabilisé. Les techniques de stockage sont par exemple : cuve aérienne ou enterrée, tranchées poreuse, puits, toiture terrasse etc…

Prescriptions sur la zone centre ville historique

Toute augmentation de la surface imperméabilisée (avec un seuil à 50 m2 par exemple) dans le cadre d'un projet d'urbanisme devra inclure la réduction des débits d'eaux pluviales sur la base d'un débit de fuite de 5 l/s/ha.

Exutoire

Bassin Versant Unitaire

Bassin Versant

Sous-Bassin Versant

Limite BV du bassin de rétention

BR : Bassin de Rétention

NA — Zone NA

Zonage d'assainissement collectif

RHONE

Commune de Belleville

Schéma Directeur d'Assainissement

Plan du zonage pluvial

Ind.	Date	Nom	Modification	Vérifié
A	Janvier 2012	A.G.	Création	D.P.

EP	AVP	PRO	DCOE	EXE	DOE

Fond de Plan dressé par :

NUMERO DE PLAN:	4
NUMERO D'ETUDE	ECHELLE
10CLE037	1/ 5 000
DATE	CHEF DE PROJET
Janvier 2012	D.P.

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Direction Déléguée Centre-Est
Agence de Lyon
26, rue de la gare
69009 LYON
Tél. 04 72 19 89 70
Fax. 04 72 19 89 60
e-mail : lyon@safege.fr